Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400723-20241217-2024-136-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2024

HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2024
2024/136

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 11 décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heure trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	*29*
Nombre de conseillers en Exercice	*29*
Nombre de conseillers Présents	*26*
Nombre de votants	*29*

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, Mme Françoise CHAMPION , M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO , M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Romain LAUNAY (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE).

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.
VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 19 novembre 2024 ;
Il est proposé de valider les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1er janvier 2025						
Education Enfance Jeunesse	Suppression	ATSEM principal de 1ère classe	1	29.88/35ème	Permanent	Rééquilibre temps de travail au service
	Création	ATSEM principal de 1ère classe	1	29/35ème	Permanent	Rééquilibre temps de travail au service
	Suppression	Adjoint technique	1	29.38/35ème	Permanent	Rééquilibre temps de travail au service
	Création	Adjoint technique	1	32/35ème	Permanent	Rééquilibre temps de travail au service

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications comme indiquées ci-dessus du tableau des effectifs ;
- **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 17 décembre 2024
Et de la publication, le 18 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ